

# Actualités

## CONFIRMATION DE LA RÉFORME DU BACCALAURÉAT

**T**À la suite du rapport Mathiot (cf. actualités *Direction 255*, page 9), Jean-Michel Blanquer a présenté le 14 février en conseil des ministres, puis à la presse, les grandes lignes de la réforme du baccalauréat général et technologique et les évolutions du lycée\*. Ce sont les élèves actuellement en troisième, entrant donc en seconde à la rentrée 2018, qui sont concernés par cette réforme et qui inaugureront la nouvelle mouture du baccalauréat en 2021.

En voici les principales dispositions :

- maintien des épreuves anticipées de français en fin de première, mais elles seront revisitées ;
- contrôle continu (40 % de la note finale), avec des épreuves communes organisées en première et terminale de type « *bac blanc* » comptant pour 30 %, et les notes des bulletins scolaires de ces deux années (10 %) ;
- 4 épreuves en terminale (60 % de la note finale) : 2 épreuves écrites sur les disciplines de spécialité choisies par l'élève, au retour des vacances de printemps ; l'écrit de philosophie et un oral de 20 minutes devant un jury, fin juin ;
- obtention du bac à partir d'une moyenne générale de 10/20, sans note éliminatoire ;
- maintien du système actuel de compensation et de mentions et de l'oral de rattrapage.

L'examen sera ainsi resserré autour de quatre épreuves terminales, avec l'introduction d'une part de contrôle continu. Pour préparer les élèves à ce nouvel examen, l'organisation du lycée

sera progressivement modifiée et les programmes d'enseignement revus et adaptés « dans une logique d'approfondissement disciplinaire, de compréhension des enjeux du monde contemporain et de préparation à l'enseignement supérieur ». Si l'organisation de la voie technologique en séries sera conservée, en revanche, les séries L, ES et S de la voie générale disparaîtront, au profit de spécialités que les élèves choisiront en entrant en première, en fonction de leurs goûts et ambitions. La voie générale comprendra alors :

- un socle de culture commune (français, philosophie, histoire-géographie, 2 langues vivantes, enseignement moral et civique, EPS) ;
- des disciplines de spécialité (mathématiques, sciences de la vie et de la terre, sciences économiques et sociales, arts...), parmi lesquelles l'élève aura à en choisir trois en première, dont deux qu'il approfondira en terminale ;



- un temps dédié à l'orientation et à l'accompagnement pour préparer dès la seconde les choix de parcours puis le choix des études supérieures ;
- des enseignements facultatifs.

De nouvelles disciplines (humanités scientifiques et numériques dans le socle commun ; géopolitique et sciences politiques, sciences informatiques et numériques dans les spécialités) verront également le jour.

### ÉTAPES DE LA RÉFORME

- **Rentrée 2018** : test numérique de positionnement pour les élèves de seconde afin d'évaluer leurs compétences en français et mathématiques.
- **Décembre 2018** : publication des programmes d'enseignement
- **Rentrée 2019** : introduction des spécialités et choix de trois d'entre elles en première. Prises en compte des notes des bulletins scolaires pour le bac et passage de deux sessions d'épreuves ponctuelles, en janvier et en avril.
- **Rentrée 2020** : choix pour les élèves entrant en terminale de deux spécialités parmi les trois suivies en première. Nouvelles épreuves en décembre sur toutes les matières comptant pour le bac. Au retour des vacances de printemps, passage des deux épreuves de spécialités. En juin, épreuve écrite de philosophie et oral sur un projet interdisciplinaire préparé dès la classe de première.

\* [www.education.gouv.fr/cid126438/baccalaureat-2021-un-tremplin-pour-la-reussite.html](http://www.education.gouv.fr/cid126438/baccalaureat-2021-un-tremplin-pour-la-reussite.html)

## UN NOUVEL ESPACE NUMÉRIQUE PERSONNALISÉ DÉDIÉ À LA RETRAITE

**2** Disponible sur le portail *Espace Numérique Sécurisé de l'Agent Public (ensap.gouv.fr)*, ce nouveau service porté par le Service des retraites de l'État de la Direction Générale des Finances Publiques permet depuis le 1<sup>er</sup> février 2018 à tous les fonctionnaires de l'État en activité d'accéder à leur compte individuel de retraite et à un bouquet de services associés.

Ce service numérique gratuit et sécurisé permet aux agents d'accéder à l'ensemble des informations personnelles concernant leurs carrières, utiles pour l'ouverture de leurs droits à retraite de la fonction publique, d'effectuer si besoin des vérifications et des demandes de corrections dans la description de leur carrière et de simuler le montant

de leur future pension en fonction des différentes dates de départ envisagées. La création de l'espace sécurisé nécessite de renseigner un identifiant (numéro de sécurité sociale), un mot de passe ainsi que ses nom et date de naissance. Le site propose également un espace *Ma rémunération* qui permet de consulter tous les documents relatifs à sa rémunération depuis le mois de décembre 2016 (bulletins de paie et attestations fiscales, accessibles jusqu'à cinq ans après le départ à la retraite). Ouvert depuis le mois d'avril 2017 à

certaines personnels des ministères économiques et financiers et du ministère de la Défense, il sera progressivement généralisé à l'ensemble des administrations.

Ce nouvel espace numérique vient ainsi compléter et préciser le site *Info-retraite (www.info-retraite.fr)*, qui lui regroupe l'ensemble des régimes de retraite, et demeure indispensable pour les agents publics qui ont exercé plusieurs professions et sont donc affiliés à plusieurs régimes. Pour en savoir plus, rendez-vous sur *ensap.gouv.fr*.



## DES PISTES INTÉRESSANTES POUR REVALORISER LA VOIE PROFESSIONNELLE

**3** Le diagnostic sur la voie professionnelle en milieu scolaire dressé par le rapport de la députée Céline Calvez et du chef étoilé Régis Marcon, remis au ministre le 22 février dernier\*, au terme de leur mission de trois mois, n'a rien de surprenant : la voie professionnelle est trop souvent choisie par défaut, l'orientation y est le plus souvent « subie ou par l'échec » et l'offre de formations demeure peu lisible.

Dans ce rapport, les auteurs dégagent ainsi neuf leviers, et une vingtaine de propositions, pour redorer le blason de cette filière, lui redonner « attractivité » et « efficacité » et mieux accompagner les jeunes vers la réussite professionnelle. Une des pistes est notamment d'instaurer pour chaque élève, dès la classe de 3<sup>e</sup>, un « projet professionnel personnalisé ». Ainsi, avant d'entrer en lycée professionnel, l'élève choisira « une famille de métiers » pour la seconde et fera son choix de spécialité en fin d'année. Puis il optera, en fin de première, « pour une modalité de formation » (scolaire ou apprentissage), et choisira en terminale un module selon ses projets : poursuite d'études su-

périeures, insertion professionnelle ou spécialisation.

Pour le CAP, qui accueille des élèves aux profils très hétérogènes, le rapport recommande d'adapter la durée de formation au profil de chaque jeune, formation qui fera alors l'objet d'une « contractualisation tripartite entre le jeune, sa famille et l'établissement ». Une refonte complète des programmes des enseignements généraux de l'ensemble des formations professionnelles sera alors nécessaire.

Parmi les préconisations du rapport, la notion de postes de chefs d'établissement profilés est également évoquée, impliquant un accompagnement de la prise de fonctions des nouveaux chefs d'établissement de lycée professionnel par un stage d'immersion en entreprise et un module de formation adapté aux spécificités du LP et l'inscription de la question du développement et de la valorisation des partenariats avec le monde professionnel dans l'évaluation triennale des chefs d'établissement.

Il est également question de décloisonner l'offre de formation professionnelle grâce à la construction de réseaux d'établissements

(EPL, CFA, Enseignement supérieur...), de réduire le nombre de spécialités, de dynamiser les campus des métiers, de créer un conseil d'orientation stratégique au sein des réseaux de lycées ou encore de renforcer l'accompagnement des tuteurs en entreprise...

Pour le SNPDEN, les pistes du rapport Marcon/Calvez reprennent nombre de ses propres prises de positions sur l'enseignement professionnel. Il se félicite notamment que le passage en seconde générale et technologique cesse d'être présenté comme un objectif pour les col-



## RÉALITÉ EFFECTIVE DE L'INTERDICTION DES PORTABLES AU COLLÈGE À LA RENTRÉE PROCHAINE

**4** Conformément à ce qu'il avait déjà annoncé (Actualités Direction 255, page 8), les téléphones portables « seront interdits à partir de septembre prochain dans les collèges, non seulement en classes mais aussi dans l'établissement » a déclaré le ministre de l'Éducation nationale sur *France Inter* le 5 mars dernier. Et d'ajouter que l'application de cette interdiction ferait « l'objet d'un article législatif [...] au cours des prochaines semaines », « pour que ce soit juridiquement bien assis ». Sauf que cette assise juridique laissera semblait-il le soin aux collèges de choisir les modalités de l'interdiction, Jean-Michel Blanquer ayant évoqué à ce propos une version souple ou plus dure ! « Cette interdiction pourra se réaliser

de différentes façons. La plus dure, qui existe parfois dans certains établissements, consiste à « interdire tout simplement » au collégien de venir avec son téléphone portable, et implique que l'établissement puisse « confisquer le téléphone » en cas de non-respect de la mesure. La seconde, plus souple consisterait à obliger le collégien « à enfermer le téléphone, par exemple dans un petit sac spécifique dans son cartable », pour pouvoir le ressortir en cas d'urgences ou d'usages pédagogiques !



« Il est important de ne plus avoir les portables qui envahissent la vie de nos adolescents au moment où ils doivent étudier, au moment où ils doivent tout simplement être entre eux dans la cour de récréation » a précisé le ministre lors d'un déplacement à Dijon. Le SNPDEN n'a eu de cesse de répéter que les règlements intérieurs des établissements interdisaient déjà l'usage des portables en classe, conformément à l'article L. 511-5 du Code de l'éducation, mais que leur interdiction totale dans l'enceinte d'un collège n'était pas envisageable car cela reviendrait à porter atteinte aux libertés publiques. Quel que soit le cadrage législatif, cette commande présidentielle à laquelle répond le ministre de l'Éducation nationale en demandant aux chefs d'établissement de la mettre en œuvre témoigne une nouvelle fois du fort décalage entre les annonces politiques et leur traduction concrète sur le terrain ! Y'a qu'à, faut qu'on...

lèges et que la voie professionnelle soit enfin reconnue comme une filière d'excellence. « Organiser les secondes par grandes familles de métiers, préciser la double finalité de l'enseignement professionnel, favoriser la création de campus de métiers en inscrivant chaque établissement dans un réseau, renforcer le triptyque enseignant-tuteur-élève... sont autant de mesures qui font écho à ses mandats sur la voie professionnelle. Des précisions s'avèrent cependant nécessaires quant à l'articulation entre les branches professionnelles, les régions et les EPLE dans le cadre de l'apprentissage

et de la formation continue et le syndicat sera partie prenante de l'organisation pratique de la réforme de la voie professionnelle qui s'annonce.

À la suite de ce rapport, le ministre doit à présent mener une concertation avec les acteurs concernés, avant de présenter son projet de réforme en avril, avec des premiers changements pour le lycée professionnel annoncés pour la rentrée 2019.



\* [www.education.gouv.fr/cid126874/la-voie-professionnelle-scolaire-viser-l-excellence.html](http://www.education.gouv.fr/cid126874/la-voie-professionnelle-scolaire-viser-l-excellence.html)

## 21 MESURES POUR L'ENSEIGNEMENT DES MATHÉMATIQUES

**5** À la suite de la mission sur les mathématiques qui leur a été confiée cet automne, le mathématicien Cédric Villani, député de l'Essonne, et l'inspecteur général Charles Torossian, ont remis au ministre le 12 février leur rapport sur le sujet\*. La mission était chargée d'établir un bilan des forces et faiblesses actuelles de la discipline, d'en préciser les points de blocages et les leviers potentiels, afin de formuler des propositions concrètes.

Si le rapport ne donne pas de « recette miracle », il liste cependant 21 mesures pour améliorer le niveau en mathématiques des élèves français, qualifié de « catastrophique », et pour tenter de redonner de l'attrait à cette discipline qui « occupe une place importante dans les parcours scolaires ». Constatant notamment la déficience de l'encadrement humain en la matière et à quel point les enseignants et formateurs étaient, à tous les niveaux du primaire au secondaire, mal à l'aise avec les mathématiques, les auteurs insistent sur la nécessité d'améliorer la formation et préconisent notamment d'intégrer dès 2018 à la formation initiale des

instituteurs un volume d'enseignements suffisant dédié aux disciplines fondamentales et de développer également la formation continue des enseignants en nommant des référents mathématiques dans chaque établissement pour favoriser le travail en équipe.

Le rapport suggère en outre de « proposer à toutes les écoles un équipement de base, accompagné de tutoriels, favorisant les manipulations d'objets réels ou virtuels ». Il est question aussi de « redonner leur place au cours structuré et à sa trace écrite, à la notion de preuve et aux apprentissages explicites », de développer, « par des pratiques rituelles », les automatismes de calculs à tous les âges, de « cultiver le sens des quatre opérations dès le CP » ou encore d'encourager, sur le temps périscolaire par exemple, des activités qui renforceront le goût pour les maths, comme des jeux ou des concours...

Une autre suggestion est de « proposer aux lycéens un module annuel « de réconciliation » avec les mathématiques sur des thématiques et démarches nouvelles » et « d'assurer, dans les projets disciplinaires ou interdisciplinaires (EPI, TPE, PPCP, grand oral...) une place importante aux mathématiques et à l'informatique ».

Les deux auteurs proposent également l'inscription de la discipline comme « priorité nationale, avec une mobili-

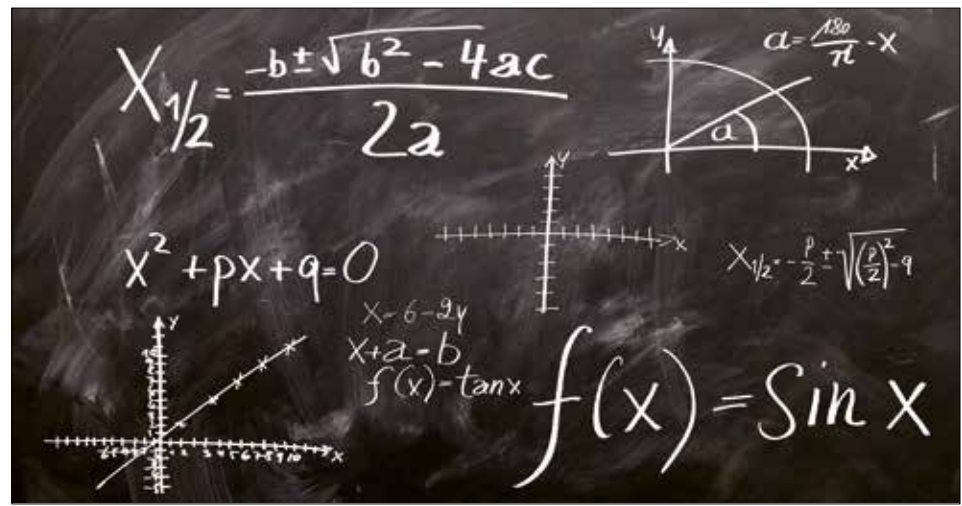
sation des acteurs de toute la chaîne institutionnelle, et la création d'un poste d'expert de haut niveau en mathématiques à la DGESCO.

Le ministre de l'Éducation nationale a indiqué que les 21 mesures de ce rapport avaient « vocation à être suivies d'effet », et qu'une partie serait notamment intégrée dans la révision des programmes du lycée, prévue dans les prochains mois. Il a d'ores et déjà annoncé la nomination

d'un « expert de haut niveau en mathématiques », chargé du suivi et de la mise en œuvre des préconisations du rapport au niveau national.

Ce rapport n'apporte bien sûr aucune solution à la crise actuelle du recrutement des enseignants de cette discipline « en tension » !

\* [www.education.gouv.fr/cid126423/21-mesures-pour-l-enseignement-des-mathematiques.html](http://www.education.gouv.fr/cid126423/21-mesures-pour-l-enseignement-des-mathematiques.html).



## DEUXIÈME ÉDITION DU DICO DES MÉTIERS DE L'ÉTAT

**6** L'actualisation en 2017 du Répertoire interministériel des métiers de l'État (RIME), qui a pour objet d'identifier l'ensemble des emplois permettant à l'État d'assurer ses missions, a conduit à l'actualisation de son corollaire, le dictionnaire interministériel des compétences des métiers de l'État (DICO), d'où la mise en ligne de sa deuxième édition sur le portail de la Fonction publique\*.

« Le DICO est l'outil complémentaire du RIME, qui établit la liste des compétences (savoir-faire, savoir-être et connaissances) génériques attendues dans les différents métiers de l'État et en propose une définition partagée. Cette harmonisation des compétences permet ainsi de rendre visibles les proximités entre les emplois-références du RIME et entre les emplois types des différents répertoires ministériels des mé-



tiers. Elle vise une meilleure adéquation des attentes des différents utilisateurs potentiels du dictionnaire, des agents aux responsables des ressources humaines, en passant par les acteurs de l'accompagnement personnalisé ou les managers de proximité ». Afin de mieux accompagner la construction de parcours professionnels cohérents et diversifiés, le nouveau DICO propose une identification des compétences « transférables », qui constituent un « socle de compétences » techniques communes à plusieurs métiers d'un même domaine fonctionnel, ainsi que des compétences

« transversales », à savoir des compétences génériques communes à un ensemble de métiers relevant de plusieurs domaines fonctionnels, ayant vocation à intégrer le « passeport de compétences » de l'agent.

Cette nouvelle édition compte désormais 127 savoir-faire, 24 savoir-être et 36 domaines de connaissance.

\* [www.fonction-publique.gouv.fr/files/dictionnaire\\_interministeriel\\_compétences\\_2017.pdf](http://www.fonction-publique.gouv.fr/files/dictionnaire_interministeriel_compétences_2017.pdf)

## PÉRIL EN LA FONCTION PUBLIQUE

**7** Simplification des instances représentatives de personnels, rémunération au mérite, réduction du nombre de fonctionnaires, rénovation du statut, plan de départs volontaires, recours aux contrats... Trois mois après le lancement du programme « Action Publique 2022 », les annonces émanant du premier Comité interministériel de la transformation publique (CIFP)\* du 1<sup>er</sup> février ne manquent pas d'inquiéter les organisations syndicales de fonctionnaires.

Le dossier de presse du CIFP découpe ces mesures en cinq grands axes. Un axe concerne l'extension des « libertés et responsabilités pour les managers publics », avec notamment plus d'initiative et de souplesse dans les recrutements, l'expérimentation de contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens ou encore la garantie d'une réelle autonomie de gestion budgétaire dans l'allocation des ressources de fonctionnement des structures... Un second axe concerne le renforcement « de la transparence sur l'efficacité et la qualité des services publics en relation avec les usagers ». Il prévoit que « toutes les administrations en relation



avec les usagers » publient, « à horizon 2020, des indicateurs de résultats et de qualité de service, notamment de satisfaction usagers ». Un volet intitulé « FRANCEConnect » concerne l'accélération de la transformation numérique des administrations françaises, avec pour objectif de rendre la totalité des services pu-

blics accessibles en ligne au 1<sup>er</sup> janvier 2022 et le déploiement en parallèle de moyens spécifiques pour les citoyens les plus éloignés des outils numériques. Un autre axe concerne l'accompagnement de la transformation des administrations, via la mise en place d'un fonds pour la transformation de l'action publique, doté de 700 millions d'euros sur cinq ans, qui pourra par exemple soutenir des projets de nouveaux services numériques ou des projets innovants en matière de pratiques RH ou de rémunérations des agents... L'axe le plus inquiétant du programme concerne « le nouveau contrat social avec les agents publics » et ses quatre chantiers de transformation :

- « un dialogue social plus fluide et recentré sur les enjeux majeurs » (« en simplifiant et en déconcentrant les instances représentatives »),
- « une rémunération plus individualisée » (« liée au mérite et à l'atteinte des résultats individuels et collectifs »),
- « un accompagnement renforcé en matière d'évolution de carrière »
- « un élargissement du recours au contrat pour donner plus de souplesse dans les recrutements ».

Les évocations du ministre de l'Action et des Comptes publics à la suite de ce comité d'un grand plan de départs volontaires ou encore d'un recours accru aux contractuels n'ont pas manqué de réanimer les inquiétudes des syndicats de fonctionnaires, déjà bien remontés après les mesures de gel du point d'indice et de rétablissement du jour de carence. D'ailleurs, sans attendre le détail du programme de réforme qui devrait être présenté lors de la 2<sup>e</sup> réunion du comité interministériel prévue ce mois-ci, 7 des 9 organisations syndicales de fonctionnaires\*\* ont appelé à une journée « d'actions, de grève et de manifestations » le 22 mars pour manifester leur opposition aux annonces de ce vaste chantier de transformation du service public et réclament entre autres « une négociation salariale immédiate » et « l'arrêt des suppressions d'emplois ». Au moment où ces lignes sont bouclées, la CFTD et l'UNSA n'ont toujours pas souhaité rejoindre cet appel à la grève. L'UNSA-Fonction publique s'est toutefois réservée la possibilité d'appeler à de nouvelles formes d'actions selon l'évolution de la concertation et des arbitrages politiques à venir.

\* [www.gouvernement.fr/comite-interministeriel-de-la-transformation-publique-les-premieres-mesures](http://www.gouvernement.fr/comite-interministeriel-de-la-transformation-publique-les-premieres-mesures)

\*\* FO, CGT, FSU, Solidaires, CFTC, CFE-CGC et FA-PP

## MISSION « FLASH » SUR LES RELATIONS ENTRE L'ÉCOLE ET LES PARENTS

**8** La commission des Affaires culturelles et de l'Éducation de l'Assemblée nationale a entendu le 31 janvier les députées Aurore Bergé et Béatrice Descamps, co-rapporteuses de la « mission flash »\* sur les relations entre l'école et les parents, chargée d'assurer le suivi des 25 propositions du rapport Corre remis en juillet 2014.

Au terme de plus d'une trentaine d'auditions (dont le SNPDEN), elles ont ainsi évalué la mise en œuvre des préconisations de 2014 et identifié des pistes pour faire vivre dans toutes les écoles les principes posés par la loi de refondation qui dispose que « pour garantir la réussite de tous, l'école se construit avec la participation des parents, quelle que soit leur origine sociale ». Dans leur rapport, les deux députées constatent que les opportunités de rencontre entre école et parents demeurent insuffisantes et font trop souvent l'objet de communications négatives. Cette relation ne peut se limiter aux rendez-vous institutionnalisés que sont les conseils de classe ou les réunions parents-professeur : « il faut passer d'une logique de convocation à une habitude d'invitation ». De plus, à vouloir trop formaliser ces relations, il existe un risque de faire fuir les parents les moins à l'aise avec l'institution scolaire ou les plus éloignés de celle-ci, d'autant que leurs attentes vis-à-vis de l'école sont souvent plus grandes. Un effort particulier en direction des parents « empêchés » est à faire.

Les auteures préconisent notamment de développer par exemple les rencontres autour de prétextes inclusifs, de rituels positifs, ou encore de valoriser le rôle et le travail des associations, qui pourraient notamment animer les espaces parents.

Une des propositions du rapport de 2014 est particulièrement encouragée, à savoir l'écriture au sein de chaque établissement, d'une charte sur l'égalité des acteurs éducatifs annexée au projet d'établissement, et précisant clairement le rôle et les responsabilités de chacun.

Afin de conforter une véritable relation de confiance entre école et parents, le rapport fait ainsi cinq propositions :

- mieux former les enseignants tout au long de leur carrière à la relation aux parents ;
- développer une information accessible et régulière à l'attention des parents ;
- privilégier les rencontres informelles, plus inclusives de tous les parents ;
- les impliquer dans tous les dispositifs de lutte contre le décrochage scolaire ;
- mieux associer les intervenants associatifs pour conforter le lien parents-école.

Certaines reprennent les positions que le SNPDEN a pu réaffirmer lors de son audition par la mission en décembre dernier. Il en est ainsi notamment de « l'importance d'amener à l'école les enfants des familles les plus fragilisées », « la nécessité de rassurer les parents, trop souvent méfiants devant la complexité, voire l'application d'un système qui les inquiète », ou encore de la nécessité d'une meilleure formation initiale et continue des enseignants quant à leur rôle relationnel avec les parents en tant qu'enseignants ou professeur principal. En matière d'orientation, le SNPDEN a également insisté sur « l'importance du dialogue notamment dans les choix d'orientation », et a souligné les effets pervers de la politique du « dernier mot aux parents », notamment en lycée, avec l'orientation par défaut vers la voie technologique. Le syndicat a également évoqué la notion de co-éducation, qui ne doit pas être abordée comme un co-pilotage, mais comme un partenariat essentiel, avec des rôles complémentaires.

\* [www2.assemblee-nationale.fr/static/15/commissions/CAffCult/Final-CommunicationMissionFlash.pdf](http://www2.assemblee-nationale.fr/static/15/commissions/CAffCult/Final-CommunicationMissionFlash.pdf)



## RÉFORME DE L'APPRENTISSAGE

**9** Issu de la concertation des acteurs de l'apprentissage pilotée, avec l'appui de France Stratégie, par Sylvie Brunet, ancienne DRH et présidente de la section travail et emploi du Conseil économique, social et environnemental, le rapport pour le développement de l'apprentissage a été rendu le 9 février dernier et a fait l'objet d'une communication conjointe des ministres du Travail, de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur\*.

Partant des constats partagés par les acteurs d'une attractivité relativement faible de l'apprentissage et d'une complexité de son organisation pouvant s'avérer dissuasive pour certaines familles et entreprises, le rapport formule ainsi 20 propositions d'évolution pour faire de l'apprentissage une voie d'excellence et d'avenir.

Les propositions émises ciblent avant tout les jeunes et leur famille. Elles reposent sur une amélioration de leur information, notamment par des indicateurs de qualité des CFA, une meilleure préparation des jeunes avec la création d'un « sas » permettant de bien préparer le jeune à son entrée en apprentissage, un enseignement de transition vers l'activité professionnelle, des « stages passerelles » pour changer de formation, et un meilleur accompagnement tout au long du parcours d'apprentissage, y compris lorsqu'il y a rupture du contrat. La réforme prévoit un statut plus attractif pour les apprentis : augmentation de leur rémunération, aide au permis de conduire, accès à des prépa-apprentissage, bénéfice du programme Erasmus...

Le rapport prévoit en outre plusieurs journées annuelles d'information, de la 4<sup>e</sup> à la 1<sup>re</sup>, sur les métiers et filières préparés en apprentissage, une certification des maîtres d'apprentissage, ainsi qu'un module de sensibilisation pour les enseignants, chefs d'établissement et inspecteurs.

Des recommandations sont également formulées en vue d'une meilleure prise en compte des contraintes de l'entreprise et de la suppression de certains freins réglementaires qui peuvent peser sur leurs choix d'embauche (une seule cotisation alternance, financement de tout contrat en alternance, possibilité

d'embauche tout au long de l'année et moins contrainte par le rythme scolaire, fin de l'autorisation administrative d'ouverture et de fermeture des CFA, unification des aides à l'embauche ciblées sur les TPE-PME et sur les niveaux bac et prébac, révision de la réglementation des conditions de travail...). La co-écriture des diplômes professionnels par l'État et les partenaires sociaux est également suggérée.

Pour finir, le rapport propose une évolution de la gouvernance actuelle de l'apprentissage qui passerait notamment par la création d'une « agence de l'apprentissage ». Par ailleurs, les conseils régionaux se verraient confier des responsabilités en matière d'orientation.

Si les propositions du rapport sont intéressantes, le SNPDEN se déclare cependant particulièrement vigilant quant à leur mise en œuvre, afin que les lycées professionnels conservent leur place centrale en matière de formation professionnelle, et que l'apprentissage public se développe en leur sein (cf. ses motions du CSN de novembre 2017). Les tensions actuelles entre les différents acteurs que génère notamment la question des financements des propositions inquiètent ! Le syndicat suivra donc at-

tentivement l'évolution de ce dossier sensible.

Cette réforme doit aboutir à un projet de loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » qui sera présenté au Parlement au printemps 2018, et intégrera les volets de la formation professionnelle et de l'assurance-chômage.

\* [www.education.gouv.fr/cid126382/20-mesures-concretes-pour-transformer-l-apprentissage-en-france.html](http://www.education.gouv.fr/cid126382/20-mesures-concretes-pour-transformer-l-apprentissage-en-france.html)



## UNE VALSE À 12 TEMPS ÇA BOUGE DANS LES RÉGIONS

**10** Dans un contexte de réformes importantes dans l'enseignement secondaire et supérieur, le jour même des annonces sur la réforme du baccalauréat, le conseil des ministres du 14 février a entériné pas moins de 7 permutations de recteurs, 5 départs et la nomination de 4 nouveaux recteurs! Soit, au total, 12 académies (sur 30!) qui voient leur recteur remplacé (Limoges étant en attente de nomination d'un successeur).

Les 4 académies ayant un nouveau recteur sont l'académie de la Martinique, avec Pascal Jan, agrégé de droit public, professeur des universités à l'IEP de Bordeaux, celle de Guadeloupe, avec Mostafa Fourar, également professeur des universités, Clermont-Ferrand avec Benoît Delaunay, professeur des universités, spécialisé en droit public à l'université Panthéon-Assas et Poitiers avec la nomination d'Armel de La Bourdonnaye, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts. Concernant les changements d'académie, la rectrice de Clermont-Ferrand, Marie-Danièle Campion, prend la tête de l'académie de Lyon, en remplace-

ment de Françoise Moulin Civil. La rectrice de Créteil, Béatrice Gille, devient rectrice de l'académie de Montpellier, succédant à Armande Le Pellec Muller, nommée rectrice de l'académie de Rennes, en remplacement de Thierry Terret. À Créteil, c'est le recteur de Limoges, Daniel Auverlot qui est nommé. À la place de Luc Johann à Lille, c'est la rectrice d'Amiens, Valérie Cabuil, remplacée elle par Béatrice Cormier, rectrice de la région académique de la Martinique. À la place d'Hélène Bernard à Toulouse, c'est la rectrice de l'académie de Poitiers, Anne Bisagni-Faure, qui arrive. Mais pourquoi donc ce grand jeu de chaises musicales!

Si certains remplacements (enfin !!) correspondent à la limite d'âge atteinte (Françoise Moulin à Lyon), cet important mouvement à la tête des rectorats semble témoigner de la volonté ministérielle de consolider la réforme des grandes régions académiques, avec notamment des nominations de recteurs expérimentés aux postes de recteurs académiques; recteurs académiques qui prendront sans doute de plus en plus de place, en tant que premiers interlocuteurs des

autorités ministérielles et parties prenantes dans la construction des politiques ministérielles.

Ces changements ne vont-ils pas dans le sens d'une facilitation du travail de la mission nationale sur l'organisation territoriale récemment constituée à l'Éducation nationale et qui doit prochainement rendre ses préconisations (cf. actualités *Direction 255*, page 11)! Qui plus est, la nomination de 3 nouveaux recteurs professeurs d'universités semble notamment aller dans le sens de l'accompagnement de la mise en œuvre du plan Étudiants et cela conforte la fonction de chancelier des universités du recteur.



## PREMIER SOMMET EUROPÉEN DE L'ÉDUCATION

**11** À l'initiative de la Commission européenne, le premier sommet européen de l'Éducation\* s'est tenu à Bruxelles le 25 janvier dernier en présence de 18 ministres de l'Éducation.

À cette occasion, le Comité syndical européen de l'éducation (CSEE), qui représente 132 syndicats européens en Europe, s'est félicité que l'accent soit aussi fortement mis sur l'éducation. Il a demandé aux dirigeants présents au sommet « de comprendre l'éducation comme un droit humain et un bien public et d'envisager des actions immédiates pour mettre en œuvre le premier principe du socle européen des droits sociaux en garantissant maintenant et à l'avenir que l'éducation soit un droit pour tous au sein de l'Union européenne ».

Le CSEE a également demandé que dans la stratégie de l'UE pour l'éducation après 2020, les enseignants soient mis en exergue. « La profession enseignante devrait être plus attrayante et le recrutement et le maintien en poste des enseignants devraient être mieux soutenus ». La stratégie pour l'après 2020 devrait mettre l'accent sur le besoin d'investissements publics supplémentaires dans l'éducation, afin « d'assurer un investissement durable pour une éducation de haute qualité et de faciliter l'innovation

et la créativité avec le meilleur matériel didactique et d'apprentissage dans les écoles ».

Sur la base des conclusions de ce sommet, la Commission européenne a indiqué dans un communiqué qu'elle présenterait des propositions au printemps 2018, notamment concernant « la reconnaissance mutuelle des diplômes, l'apprentissage des langues, un cadre de qualité pour l'éducation, l'accueil de la petite enfance, un agenda européen de la culture et une nouvelle stratégie européenne en faveur de la jeunesse ».

Au-delà de la mise en place d'un espace européen de l'Éducation d'ici à 2025, ce sommet pose la question de la nature et des contenus des réformes des politiques éducatives qui sont impulsées dans différents pays. Le 2<sup>e</sup> sommet devrait se tenir à l'automne 2019.

\* « Jeter les bases de l'Espace éducatif européen: pour une éducation innovante, inclusive et fondée sur des valeurs ».



## SERVICE NATIONAL UNIVERSEL

**12** Promesse de campagne d'Emmanuel Macron, réaffirmée lors de ses vœux aux armées en janvier, l'instauration d'un « service national obligatoire et universel » (SNU) a fait dernièrement l'objet d'une auto-saisine du Conseil d'orientation des politiques de jeunesse (COJ) qui dans son avis du 30 janvier dernier propose plusieurs scénarios.

Préconisant qu'il soit facultatif et « ouvert à tous les jeunes de manière volontaire », afin notamment d'éviter « une rupture » dans le parcours scolaire ou professionnel des jeunes, le COJ établit 4 scénarios pour ce service. Le premier repose sur la valorisation et le renforcement de l'existant à partir de la Journée Défense et Citoyenneté et les dispositifs d'engagement volontaire et bénévole. Le second scénario propose 2 semaines obligatoires à visée éducative et citoyenne, puis 2 autres semaines (dont 1 consacrée à la formation à l'esprit de défense), avec au choix un engagement volontaire ou bénévole. Le scénario 3 est construit sur une période obligatoire de 4 semaines, ajoutant aux contenus des scénarios précédents en matière d'insertion sociale et professionnelle, un volet de citoyenneté et d'engagement. Le dernier scé-

nario comporte une période obligatoire de 4 semaines avec une dominante défense et apprentissage militaire.

Si les contours de la réforme n'ont pas encore été précisés, ils ont cependant fait l'objet de discours divergents notamment sur le caractère obligatoire ou non du SNU. Mais, au-delà de cet aspect, le projet de l'Élysée suscite des doutes en raison de son coût, des moyens humains et matériels qu'il supposera, et des capacités d'accueil des armées.

Un rapport parlementaire sur le sujet a également été présenté le 14 février. Il propose dans ses conclusions « un service étalé dans le temps, sous la forme d'un « parcours citoyen en trois étapes », franchies entre 11 et 25 ans, dont 2 temps concerneraient l'Éducation nationale. La première étape, au sein du collège, entre 11 et 16 ans, com-

prendrait « un enseignement moral et civique renforcé » et « une semaine annuelle de la défense et de la citoyenneté » obligatoire dans chaque établissement, avec cependant une certaine liberté de mise en œuvre pour les chefs d'établissement. Elle serait suivie, à 16 ans « d'un rite de passage » se substituant à l'actuelle journée de défense et de citoyenneté, soit durant une semaine en internat pendant les vacances scolaires, soit pendant une semaine dans le monde associatif. Pour finir, serait prévue, entre 16 et 25 ans, « une incitation à l'engagement, facultative, dans des dispositifs éprouvés : service civique, garde nationale, engagement associatif... ».

Le président de la République a réaffirmé le 13 février son souhait que ce service national universel soit obligatoire. Dans la foulée, le 16 février, la constitution du groupe de travail chargé de préparer la réforme a été dévoilée, et il a été réuni le même jour à l'Élysée.

Alors que l'expérimentation de ce service national universel est prévue pour 2019, on peut se demander quel rapport en servira finalement de base : celui des inspections missionnées en septembre 2017, celui de la mission parlementaire rendu mi-février ou celui du groupe de travail de l'Élysée qui devrait rendre ses travaux à la fin du mois !



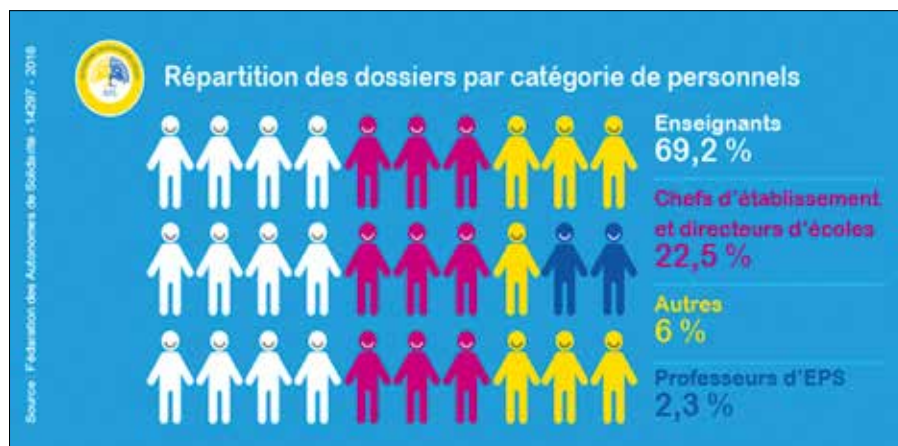
## CLIMAT SCOLAIRE ET RELATIONS DANS LES ÉTABLISSEMENTS

**13** La Fédération des Autonomes de Solidarité (FAS) a publié fin février les résultats de son baromètre annuel sur les conflits rencontrés par les personnels en milieu scolaire\*, baromètre réalisé chaque année depuis neuf ans à partir des conflits rencontrés par ses adhérents. Cette analyse 2017 repose ainsi sur le traitement de 4552 dossiers ouverts en protection juridique professionnelle.

Parmi les dossiers traités, 2/3 relèvent d'agressions verbales et de diffamation (35,6 % concernent des cas de diffamation et 31 % des insultes ou me-

naces); les autres principaux risques du métier relevés étant les agressions physiques légères (sans ITT) à hauteur de 6,6 % des dossiers, puis les préjudices numériques à hauteur de 6,3 % (cela concerne « les publications sur

les réseaux sociaux ou de diffusion sur Facebook, YouTube, Périoscope et Snapchat »). Ce baromètre 2017 montre d'ailleurs une hausse de 19 % de ces « préjudices numériques » par rapport à 2016.





Concernant la cible des risques, globalement, les résultats sont sans surprise par rapport à l'an passé, à savoir que ce sont toujours les enseignants qui déclarent le plus de sinistres (69,2 %) suivis par les chefs d'établissement (22,5 %). Cependant, au prorata du nombre d'adhérents, il s'avère que les personnels de direction sont plus exposés aux risques de litiges que les enseignants, puisque « tous niveaux confondus », les « chefs d'établissement et les directeurs d'école déclarent quatre fois plus de situations conflictuelles que les enseignants ». Par ailleurs, les personnels du premier degré sont toujours plus exposés que ceux du second degré (61,3 % contre 25,9 %). Ce qui peut s'expliquer selon la FAS par le fait que « dans le second degré, les élèves et leurs familles bénéficient d'interlocuteurs multiples (chefs d'établissements, personnels de vie scolaire et enseignants) sur lesquels se répartissent les conflits ».

Concernant l'origine des conflits, il est relevé une nette prédominance des litiges avec les responsables légaux des élèves et leurs proches, impliqués dans 58 % des dossiers, suivis par les élèves (22 % des dossiers). Viennent ensuite les conflits qualifiés « d'internes à l'établissement (litiges avec la hiérarchie, un collègue ou un employé d'établissement) à hauteur de 15 %.

Pour finir, ce baromètre met « en lumière des périodes plus propices aux tensions », celles des périodes précédant les vacances scolaires connaissant des pics de risques, notamment au mois de mars, que la Fédération analyse comme correspondant à des moments de l'année où « les personnels, élèves et parents d'élèves peuvent présenter des signes de fatigue et de stress générant des tensions au sein des établissements scolaires ».

\* Pour en savoir plus : [www.autonome-solidarite.fr/articles/climat-scolaire-barometre-2017](http://www.autonome-solidarite.fr/articles/climat-scolaire-barometre-2017)

## Textes réglementaires

- **AEFE**: arrêté du 2 février modifiant le classement des établissements d'enseignement français relevant de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (JO du 21 février).
- **Baccalauréat professionnel**: arrêté du 5 janvier modifiant la liste des régions académiques dans lesquelles est conduite l'expérimentation de modalités d'admission dans une section de techniciens supérieurs pour les titulaires d'un baccalauréat professionnel (JO du 2 février et BO 8 du 22 février).
- **Carrière des personnels de direction**: note de service 2018-019 du 6 février relative à l'accès au corps des IEN pour 2018 (BO 6 du 8 février). Note de service 2018-033 du 27 février relative à l'inscription sur la liste d'aptitude pour l'accès au grade de personnel de direction de classe normale pour 2018 (BO 10 du 8 mars). Note de service 2018-037 du 12 mars 2018 portant modification du calendrier des opérations de mobilité des personnels de direction pour une affectation en Nouvelle-Calédonie, Polynésie Française, à Wallis et Futuna, Saint-Pierre-et-Miquelon et Mayotte (BO 11 du 15 mars).
- **Collège**: arrêté du 9 janvier relatif à l'organisation des enseignements et à l'introduction du chant choral à la rentrée de septembre 2018 (JO du 2 février et BO 7 du 15 février).
- **Orientation**: décrets 2018-119 relatif au redoublement et décret 2018-120 relatif aux rôles du conseil de classe et du chef d'établissement en matière d'orientation (JO du 21 février et BO 8).
- **Enseignement supérieur**: loi 2018-166 du 8 mars relative à l'orientation et à la réussite des étudiants (JO du 9 mars). Ensemble des textes réglementaires relatifs à la procédure nationale de préinscription Parcousup (JO du 10 mars et BO spécial n° 1 du 12 mars). Arrêté du 13 mars relatif au report de la date limite de dépôt des vœux sur la plateforme (BO 11).
- **Examens**: calendrier de la session 2018 des baccalauréats général et technologique dans les académies de la Guadeloupe, Guyane, Martinique, Réunion et Mayotte (note de service 2018-014 du 5 février, BO 6). Organisation du baccalauréat général et technologique dans les centres ouverts à l'étranger (note de service 2018-018 du 19 février, BO 8). Note de service 2018-017 du 19 février relative à la définition des épreuves conduisant à l'obtention de la mention internationale ou franco-allemande du DNB (BO 8). Évaluation de l'EPS aux examens du BAC PRO, du BMA, du CAP et du BEP (circulaire 2018-029 du 26 février) et évaluation des compétences expérimentales au baccalauréat série S (note de service 2018-022 du 23 février) (BO 9 du 1<sup>er</sup> mars). Arrêté du 23 février et note de service 2018-035 du 27 février relatifs aux modalités d'attribution du DNB pour les candidats de l'enseignement agricole (BO 11).
- **Fonction publique**: circulaire du 15 février relative au non versement de la rémunération au titre du premier jour de congé de maladie des agents publics (NOR: CPAF1802864C, Lien: [circulaires.legifrance.gouv.fr/pdf/2018/02/cir\\_43069.pdf](http://circulaires.legifrance.gouv.fr/pdf/2018/02/cir_43069.pdf)). Décret 2018-101 du 16 février portant expérimentation d'une procédure de médiation préalable obligatoire en matière de litiges de la fonction publique et de litiges sociaux (JO du 17 février). Décret 2018-141 du 27 février détaillant le fonctionnement de la commission paritaire chargée de se prononcer sur la situation d'agents publics radicalisés dont l'administration envisage la mutation ou la radiation (JO du 28 février).

- ❑ **MEN**: décret 2018-131 du 23 février prorogeant le comité technique et le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ministériels de l'éducation nationale (JO du 25 février).
- ❑ **Personnels enseignants**: plusieurs notes de service concernant l'application du protocole parcours professionnels, des carrières et des rémunérations (BO 8 du 22 février et BO 9).
- ❑ **Retraite**: décret 2018-154 du 1<sup>er</sup> mars relatif au répertoire de gestion des carrières unique (JO du 3 mars).
- ❑ **Sections internationales**: arrêté du 19 janvier donnant les listes des sections internationales dans les écoles, collèges, lycées (JO du 8 février et BO 7).
- ❑ **Violence scolaire**: arrêté du 28 février nommant Dominique Berteloot, IA-IPR, délégué ministériel chargé de la prévention et de la lutte contre les violences en milieu scolaire (BO 9).

## En bref

- ❑ **Conventions ruralité**: le sénateur Alain Duran s'est vu confier depuis le 19 février une mission sur les conventions ruralité, dont les conclusions sont attendues pour le mois de juin. Sa lettre de mission l'invite notamment à « accompagner les acteurs locaux qui s'engagent » dans ces conventions et à « tirer les enseignements des retours sur expérience des conventions pionnières ». Il devra notamment examiner la possibilité d'y inclure les collèges, voire des internats, ces conventions ne concernant actuellement que le premier degré (Source: dépêche AEF n° 580970 du 20 février).
- ❑ **Don de jours de repos**: votée à une large majorité par les députés, la proposition de loi créant un dispositif de dons de jours de repos non pris au bénéfice des proches aidants de personnes en perte d'autonomie ou présentant un handicap a été définitivement adoptée par le Sénat le 31 janvier et est parue au journal officiel du 14 février dernier (loi 2018-84 du 13 février). Le dispositif modifie le code du Travail et prévoit une extension à la fonction publique par décret.
- ❑ **Internationale de l'Éducation**: Fred Van Leeuwen, secrétaire général pendant 25 ans, a passé la main le 28 février au secrétaire général adjoint, David Edwards, qui occupera la fonction de secrétaire général jusqu'au 8<sup>e</sup> congrès mondial de l'Internationale de l'Éducation à Bangkok en juillet 2019.
- ❑ **Restauration scolaire**: une proposition de loi relative à la tarification de la restauration scolaire, signée par 27 députés de *La République en marche*, a été déposée le 19 février dernier à l'Assemblée nationale. Elle repose sur le principe de la progressivité de la tarification avec un nombre minimal de cinq tranches tarifaires indexées sur le quotient familial des familles et accorde aussi la gratuité de la cantine aux familles les plus modestes, celles dont le revenu fiscal de référence est inférieur ou égal à 7 800 euros annuels, ce qui correspond au seuil de pauvreté. Objectif de cette loi: « augmenter le pouvoir d'achat des familles les plus en difficulté » et instaurer « un élément de justice sociale » (Source: dépêche AEF n° 580906 du 20 février).
- ❑ **Transport scolaire**: une autre proposition de loi relative à la gratuité des transports scolaires pour tous les élèves, indépendamment des conditions de ressources, a été déposée le 24 janvier. Présentée par le député Alain Bruneel, dans un objectif de lutte contre « les inégalités territoriales concernant les dépenses liées à la scolarité... », cette loi fait obligation aux régions de participer au financement des frais de transports scolaires et d'en assurer la gratuité (Source: dépêche AEF n° 580734 du 15 février).
- ❑ **UNSA-Éducation**: Frédéric Marchand, secrétaire national depuis 2015, chargé de la Fonction publique, du droit et des statuts des personnels, a été élu secrétaire général de l'UNSA-Éducation le 13 mars dernier et succède ainsi à Laurent Escure, en poste depuis 2012, qui rejoint lui l'équipe nationale de l'UNSA.



# Le SNPDEN dans les médias

## ● Réforme du baccalauréat et du lycée

- Citation du SNPDEN dans l'édition du *Monde* du 26 janvier suite au début de la concertation sur la réforme.
- Le 1<sup>er</sup> février, expression de Philippe Tournier, secrétaire général, dans un article du *Monde* à propos de l'avis des lycéens sur l'évolution de l'examen et interview de Philippe Vincent, secrétaire général adjoint, par *France Info*, au sujet des mouvements lycéens en réaction à la réforme sur l'accès à l'université et au projet de nouveau baccalauréat.
- Citations du SNPDEN dans une dépêche AEF du 2 février et dans une dépêche du 8 février présentant les scénarios possibles du rapport Mathiot pour la réforme du baccalauréat.
- Expression de Philippe Tournier dans un article de *La Croix.com* du 9 février, sur les options ministérielles de réforme en ce qui concerne la réorganisation ou suppression des filières.
- Citation de Philippe Vincent le 11 février dans un article des *Echos.fr* en réaction aux différents scénarios du gouvernement à l'étude et citation de Philippe Tournier dans une dépêche AFP du 12 février, reprise sur *Libération.fr*.
- Le 13 février, propos de Philippe Tournier au *Huffington Post*, repris dans un article du *Dauphiné Libéré*, de *l'Est Républicain.fr* et du *Progres.fr*, suite à la volonté ministérielle de revoir l'appellation de la classe de terminale et de la transformer en « classe de maturité ».  
« Ces noms ne correspondent plus à rien et la terminale n'est le terminus de rien » a expliqué Philippe Tournier, secrétaire général du SNPDEN-UNSA. Le SNPDEN-UNSA milite depuis longtemps pour que les classes changent de dénomination ».
- Écho du communiqué du SNPDEN en réaction aux annonces ministérielles sur la réforme du baccalauréat dans une dépêche AEF du 14 février citant les réactions des principales organisations syndicales. Position du SNPDEN reprise également dans une dépêche de *Touteduc*.  
« Le recrutement dans l'enseignement supérieur pourra désormais intégrer des épreuves nationales et anonymes significatives et ne s'effectuera plus exclusivement sur la base des bulletins scolaires comme c'est le cas aujourd'hui », souligne le SNPDEN, qui considère que la nouvelle organisation du lycée donnera aux élèves une « préparation plus solide à leurs études supérieures sans que soit perdue de vue la spécificité de l'enseignement secondaire qui repose, notamment, sur l'existence d'enseignements communs ou l'organisation en groupes stables ». (Dépêche AEF n° 580615 du 14 février).
- Interview de Philippe Vincent par *Les Echos* le 14 février, sur le sens et les modalités de la réforme.  
Pour le secrétaire général adjoint du SNPDEN, principal syndicat de proviseurs, « le pari est de faire en sorte que les lycéens se déterminent en fonction de leurs objectifs et non plus en fonction d'une « série » qui serait préférable à une autre » [...]. « L'objectif est de mieux les préparer à l'université, avec des spécialités plus solides et plus massives. Donc c'est un bac qui sera a priori plus en liaison avec l'enseignement supérieur. Les disciplines de spécialité en première et terminale posent des blocs plus importants, avec des horaires plus massifs : cela devrait conduire à des choix plus éclairés [...] ».

- Le 14 février également, citation de Philippe Tournier dans une dépêche AFP, reprise dans un article de *Libération.fr*, puis citation sur *Paris-Normandie.fr*, sur *La Croix.com* et dans un article du *Monde*. Interview dans *20Minutes*, en réaction aux différentes pistes annoncées pour la réforme du baccalauréat. Citation dans un article de *L'Express.fr* à propos du souhait de Jean-Michel Blanquer d'introduire une part de contrôle continu pour l'obtention de l'examen.  
*Selon Philippe Tournier, secrétaire général du syndicat des personnels de direction de l'éducation nationale: « Cela permet d'éviter le bachotage la moitié de l'année, avoir des repères plus sûrs des apprentissages des lycéens et de récompenser ceux qui travaillent tout au long de leur scolarité. »*
- Le 15 février, expression de Philippe Tournier dans un article du *Huffington Post* au sujet du passage du ministre à « *L'Emission politique* » sur *France 2*. Citations du SNPDEN et de Philippe Tournier sur *BFMTV.com* et sur *actuorange.fr* et expression dans un article de *La Croix.com* les 15 et 16 février sur la suppression des séries et la création de nouveaux enseignements.
- Dépêche AEF du 20 février consacrée à l'interview de Philippe Vincent: « *Réforme du bac: Les personnels de direction attendent des précisions sur l'organisation* ».
- Citation de Philippe Tournier dans un article de *Educpros* du 22 février sur *L'Etudiant.fr*, au sujet de la prise en compte de certaines notes du futur baccalauréat dans *Parcoursup* et sur les modalités d'entrée dans le supérieur.
- Interview de Jean-Pascal Paillette, secrétaire académique du SNPDEN Nancy-Metz, le 5 mars sur *LaSemaine.fr*, donnant son avis sur la réforme.

SNPDEN  
21 RUE BÉRANGER  
75003 PARIS  
TÉL. : 01 49 96 66 66  
FAX : 01 49 96 66 69  
MEL : siege@snpden.net

DDirecteur de la Publication  
PHILIPPE TOURNIER  
Rédactrice en chef  
FLORENCE DELANNOY  
Rédacteur en chef adjoint  
ABDEL-NASSER LAROUSSI-ROUBATE  
Commission pédagogie:  
LYSIANE GERVAIS  
GWÉNAËL SUREL  
Commission vie syndicale:  
PASCAL CHARPENTIER  
Commission métier:  
JOËL LAMOISE  
Commission carrière:  
CHRISTEL BOURY  
Sous-commission retraités:  
PHILIPPE GIRARDY

Conception/Réalisation  
JOHANNES MÜLLER  
Crédit photographique :  
SNPDEN  
Publicité  
ANAT REGIE  
TÉL. : 01 43 123 815  
Directrice de Publicité  
MARIE UGHETTO  
m.ughetto@anatregie.fr

Impression  
IMPRIMERIE VOLUPRINT  
ZA DES BRÉANDES  
89000 PERRIGNY  
TÉL. : 0386180600  
DIRECTION - ISSN 1151-2911  
COMMISSION PARITAIRE DE  
PUBLICATIONS ET AGENCE  
DE PRESSE 0314 S 08103  
N° DE SIRET : 30448780400045  
DIRECTION 256  
MIS SOUS PRESSE  
LE 19 MARS 2018

Les articles, hormis les textes d'orientation votés par les instances syndicales, sont de libres contributions au débat syndical qui ne sont pas nécessairement les positions arrêtées par le SNPDEN.

## Et aussi...

ENSEIGNEMENTS FACULTATIFS	Écho de la réaction des sections parisiennes du SNPDEN dans une dépêche de <i>Touteduc.fr</i> du 5 février suite à la parution d'une circulaire sur l'enseignement des langues et cultures de l'antiquité.
ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL	Écho du communiqué du SNPDEN suite aux préconisations du rapport Marcon/Calvez sur l'enseignement professionnel dans une dépêche <i>Touteduc</i> du 23 février. Interview de Gwenaël Surel, secrétaire national de la commission Éducation & Pédagogie, par <i>l'AEF</i> , le 2 mars et citation dans une dépêche du 7 mars: « <i>Voie pro: que pensent les chefs d'établissement des propositions de la mission Calvez/Marcon sur la gouvernance?</i> »
HARCÈLEMENT SCOLAIRE	Passage de Didier Georges, membre du SNPDEN, sur <i>C8</i> le 6 mars.
INTERDICTION DES TÉLÉPHONES PORTABLES AU COLLÈGE	Interview de Marie-Alix Leherpeur, secrétaire académique du SNPDEN Versailles, par <i>RTL</i> le 5 mars.
PRIME AU MÉRITE DANS LA FONCTION PUBLIQUE	Interview de Laurence Colin, membre de l'Exécutif syndical national et coordonnatrice des commissaires paritaires nationaux, par <i>France 2</i> le 1 <sup>er</sup> février.
RÉGION	Réactions du SNPDEN dans une dépêche <i>AEF</i> du 6 février exigeant une « enquête sérieuse et impartiale sur les dysfonctionnements du rectorat de Toulouse », suite au changement de proviseur au lycée Gallieni intervenu sur décision du ministre.
RELATIONS ÉCOLE/PARENTS	Interview de Florence Delannoy, secrétaire nationale Communication, par <i>Europe 1</i> le 31 janvier.

## INDEX DES ANNONCEURS

SELFAIR	2
INDEX ÉDUCTION	4-5
AXESS	9
MAIF	13
KOSMOS	22-23
CARAPAX	29
ALISE	56

Toute reproduction, représentation, traduction ou adaptation, qu'elle soit partielle ou intégrale, quel qu'en soit le procédé, le support ou le média, est strictement interdite sans autorisation écrite du SNPDEN, sauf dans les cas prévus par l'article L.122-5 du Code de la propriété intellectuelle.

Valérie FAURE - Documentation, valerie.faure@snpden.net

# Conférence nationale

## Lycée Dorian, 14 mars 2018

*Philippe Tournier ouvre la conférence nationale par un point politique sur les sujets d'actualité.*

Pour les lycées, nous nous étonnons de la psychose entretenue autour de *ParcourSup* alors que la plupart des procédures sont reprises d'APB. La véritable échéance sera celle du 22 mai, date à laquelle beaucoup d'étudiants seront en liste d'attente, durant une période de « décantation » qui risque de paraître longue même si chacun devrait finalement trouver une place.

Sur le déroulé des conseils de classe, nous regrettons que notre proposition d'amendement pour éviter que « chaque » vœu soit examiné ait été rejetée. Le texte sera inapplicable avant même d'être voté. Nous militons également pour la simplification des fiches Avenir, qui nous semblent comporter trop d'items. Sur certains mots d'ordre syndicaux qui consistent à demander de noter « très satisfaisant » pour tous, nous faisons remarquer que cela renforcerait paradoxalement le poids des notes obtenues en contrôle continu.

Concernant la réforme du baccalauréat, il s'agit d'un mandat que le SNPDEN porte depuis 1997. Si ce qui est proposé répond en partie à nos mandats, nous sommes vigilants à ce que le contrôle continu qui est envisagé ne se complique pas à l'infini dans sa mise en œuvre. Nous sommes également favorables à une prise en compte des besoins particuliers des élèves par le biais d'une évaluation adaptée plutôt que par des tiers temps

qui pèsent sur l'organisation, et sont rarement utilisés par les élèves.

Enfin, sur les évolutions prévues pour le lycée, nous pèserons de tout notre poids pour éviter les crispations engendrées par la réforme des collèges, qui laisse encore des traces aujourd'hui; nous ne voulons pas de circulaire d'application, les conseils d'administration des établissements sauront s'emparer, en toute autonomie, des textes.

Concernant l'enseignement technologique, nous avons plaidé pour qu'il soit préservé, et qu'on lui laisse le temps de prendre ses marques. Il a été suffisamment déstabilisé l'année dernière par les textes sur le doublement en fin de Seconde, et il reste fragilisé par le fait qu'aujourd'hui, le bac professionnel permet lui aussi la poursuite d'études.

Pour le bac professionnel, c'est une victoire symbolique qu'enfin le pourcentage d'élèves partant en Seconde GT ne soit plus un critère d'évaluation des collèges. Les débats portent essentiellement sur la connexion bac pro et apprentissage, mais laissent de côté l'un des problèmes cruciaux, à savoir la fragilité des filières tertiaires, et la difficulté de leur proposer des poursuites d'études. Le SNPDEN s'est positionné en faveur du rapprochement de toutes les voies de formation, et pour lever les pesanteurs réglementaires qui limitent la fluidité



*Florence DELANNOY,  
secrétaire nationale communication*

des parcours. Si les CFA sont parfois fragiles, les LP existent, avec un bon maillage du territoire, et sont d'ores et déjà opérationnels pour répondre aux demandes.

D'autres questions ont ensuite été évoquées, comme celles du recrutement des personnels de direction et la forme du concours, ainsi que la question du rapport avec les collectivités territoriales et notre proposition de conventionnement tripartite. □